



CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil Municipal prévue en Mairie le :

Mercredi 8 juillet 2026 à 20 heures 00

Je compte sur votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire : 
Isabelle DURANTEAU 

ORDRE DU JOUR :

1 – Finances

- 10 – Election d'un délégué à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
- 11 - Vente d'une parcelle de terrain quartier du Grand Logis
- 12 – Proposition de reprise du tracteur et de la débroussailleuse

2 – Urbanisme – Environnement - Voirie

- 20 – Déclaration d'intention d'aliéner
- 21 – Vendée Eau – Élection des délégués de la commune au conseil Local Vende Eau « Vie et Jaunay »
- 22 - GEO VENDEE Avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

3 – Travaux

- 30 – Point sur l'avancement des travaux du chemin Borgne
- 31 – Validation du DCE (dossier de consultation des entreprises) pour la construction d'un bâtiment associatif et la mise aux normes des services techniques

4– Personnel communal

- 40 – Création d'un emploi à temps complet suite au départ d'un agent administratif au 1^{er} octobre

5 – Affaires diverses

- 50 – Retour sur la fête de la musique
- 51 – Devis pour l'entretien de la salle des fêtes et de la mairie
- 52 – Question d'administrés sur l'aménagement d'un terrain